

Le Deutéronome

Choisir comme lecture de cette année le Deutéronome, ce n'est pas choisir la facilité ! Si on le parcourt rapidement, on a la sensation d'un texte austère et essentiellement législatif : le cœur en est effectivement des ch. 12 à 28 l'énoncé du « Code deutéronomique » qui définit les obligations culturelles et morales du peuple juif. Cet aspect est évidemment intéressant pour comprendre ce qui fonde encore actuellement la pratique religieuse de nos frères juifs. Mais l'essentiel pour nous ne réside là, mais dans l'expérience religieuse et la spiritualité qui irriguent les 4 discours que Moïse y prononce. Une révélation de la relation d'alliance et d'amour entre Dieu et son peuple qui préfigure la révélation chrétienne et le rapport de l'Eglise à son Seigneur. Un troisième intérêt se dessine également à travers la complexité de ce texte et ce que les exégètes ont pu découvrir de l'histoire de sa rédaction : le Dt nous invite en effet à mieux appréhender ce qu'est pour nous « la Parole de Dieu » et à percevoir à travers cette histoire complexe d'un texte comment Dieu se révèle à travers une parole humaine inspirée par l'Esprit qui s'adapte de façon vivante aux circonstances historiques et aux mentalités successives nées des événements souvent traumatisants vécus par le peuple auquel le texte s'adresse. Relecture de l'Exode mais aussi parfois relecture de lui-même le Dt montre à travers quelle histoire complexe des hommes et du texte lui-même les croyants sont constamment appelés à entrer dans une relation qui n'est jamais figée au Dieu vivant, à l'imprévu de Dieu. A la fois fidélité à l'Alliance et renouvellement constant : « un des exégètes l'exprime ainsi « les textes fondamentaux de la célébration de l'Alliance ne reçurent jamais une forme définitive ; ils restèrent toujours ouverts à des remaniements et à des compléments nouveaux... Le fond n'a pas changé mais les formulations nouvelles prirent en considération les problèmes des temps récents. En cela le Dt et son histoire sont un modèle pour l'Eglise et l'Évangélisation aujourd'hui. Allier fidélité à la tradition et adaptation aux exigences des situations nouvelles ; être fidèle à l'ancien et s'ouvrir au nouveau : telle est la leçon que les chrétiens reçoivent de ce texte. »

Le Deutéronome occupe une place particulière dans le Premier Testament, à l'intersection entre le Pentateuque (la Torah) et les livres historiques.

Son titre lui vient de la version grecque de L'AT, la Septante : il signifie la seconde loi. Ce terme grec est la traduction d'une appellation juive ancienne qui était « Michneh Torah » ce qui signifie répétition de la Torah. Il s'agit donc plutôt d'une seconde formulation de la Loi, d'une relecture de l'Alliance du Sinaï adaptée à la situation nouvelle de l'entrée en Terre promise. Le titre **hébreu** selon l'habitude de nommer un texte par ses premiers mots est : **דְּבָרִים** *Devarim*, Paroles. Ce terme est intéressant car il a une double signification : il s'agit des dernières Paroles prononcées par Moïse avant sa mort, mais aussi il renvoie au Décalogue, la loi fondamentale, où ce que nous appelons les dix commandements sont appelées « les dix Paroles ». Il s'agit moins de commandement au sens d'un ordre auquel on obéit que d'une Parole qui fait vivre, ce qui renvoie également à un passage bien connu du Dt : en 30, 15-20 « Vois, je te propose aujourd'hui vie et bonheur, mort et malheur...Je te

propose la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie... ». La Parole prononcée par Moïse prophète de Dieu est source de vie, comme sera celle du Christ.

Son contenu : Il contient le récit des derniers discours de Moïse aux Israélites et le récit de sa mort, avant qu'ils n'entrent au pays de Canaan, sur l'autre rive du Jourdain, sous la conduite de Josué. Il n'y a donc ni déplacement géographique ni écoulement du temps dans ce texte : du début à la fin, nous sommes sur la rive Est du Jourdain, la plaine de Moab, en Transjordanie (actuelle Jordanie) et aux derniers jours de la vie de Moïse (37 selon la tradition rabbinique). Le texte se conclut par le récit de sa mort. Symboliquement il clôt donc le cycle de Moïse à qui la tradition attribue l'écriture de tout le Pentateuque et ouvre les récits historiques, du livre de Josué au second livre des Rois (appelés Prophètes antérieurs par la Bible Hébraïque).

Histoire de sa rédaction

Elle est très complexe et tous les exégètes n'en donnent pas exactement la même lecture. Nous ne retiendrons que l'essentiel. Les rédactions successives s'étalent du 8^{ème} s. au 5^{ème} (après le retour d'exil).

La date charnière est 622 : sous le règne de Josias, lors de travaux de rénovation du Temple, dans le cadre d'une volonté de retour au culte authentique après les profanations accomplies sous le règne de Manassé, on découvre un rouleau ignoré : « Livre de la Loi » qui correspond sans doute au noyau primitif du Dt. (cf. 2R 22-23). Josias va faire de ce livre le cœur de sa réforme religieuse.

A partir de là On peut sans doute distinguer plusieurs grandes phases d'élaboration du texte :

1 – dans le Royaume du Nord (Israël) : entre 750 et 721, un premier noyau assez proche dans sa théologie des prophètes Amos et Osée et dont les éléments ont pu être importés dans le royaume du sud (Juda) par les exilés après la chute de Samarie

2 - élaboration dans le Royaume du sud du noyau primitif (ch. 6-28) : rouleau découvert sous Josias qui fait l'objet d'une récitation publique et d'un véritable renouvellement de l'Alliance. Rouleau resté peut-être caché sous les règnes de Manassé et d'Amon

3 - introduction et conclusion (ch 1-5 et 29-34) rédigées après Josias. Le Dt devient le commencement de l'Histoire Deutéronomique qui va jusqu'au second livre des Rois.

4 – dernier état du texte fixé probablement pendant l'Exil à Babylone. Au retour, le Dt dont la figure centrale est Moïse est rattaché aux quatre premiers livres de la Torah (Tétrateuque) attribués eux aussi à Moïse et forme ce que nous appelons maintenant le Pentateuque et que les juifs appellent la Torah.

Composition du livre

Apparemment, il est constitué de 4 discours successifs adressé par Moïse à son peuple (1-4 ; 5-28 ; 29-30 et 31- 33) et se termine par le récit de la mort de Moïse (34)

La construction est en fait plus subtile et place au centre le code deutéronomique.

On peut distinguer :

- contenu historique : 1-5
- exhortation : 6—11
- loi : 12-25
- exhortation 26-28
- contenu historique : 29-35

Quelques dates clés de la période d'élaboration du Deutéronome :

931 : séparation des royaumes de Juda et d'Israël

721 : prise de Samarie par Sargon II roi d'Assyrie. Fin du royaume d'Israël et départ vers la Juda d'habitants de Samarie. Ils amènent des textes du royaume du Nord

716-687 : règne d'Ezéchias (Isaïe1)- centralisation du culte sur Jérusalem- livres de sagesse

687-642 : règne de Manassé, roi impie ; cultes païens

640-609 : règne de Josias – importante réforme religieuse et découverte du « livre de la Loi »
Première rédaction des livres historiques – avènement de la puissance babylonienne

598-597 : siège de Jérusalem - 1^{ère} déportation

597-587 : règne de Sédécias (Jérémie)

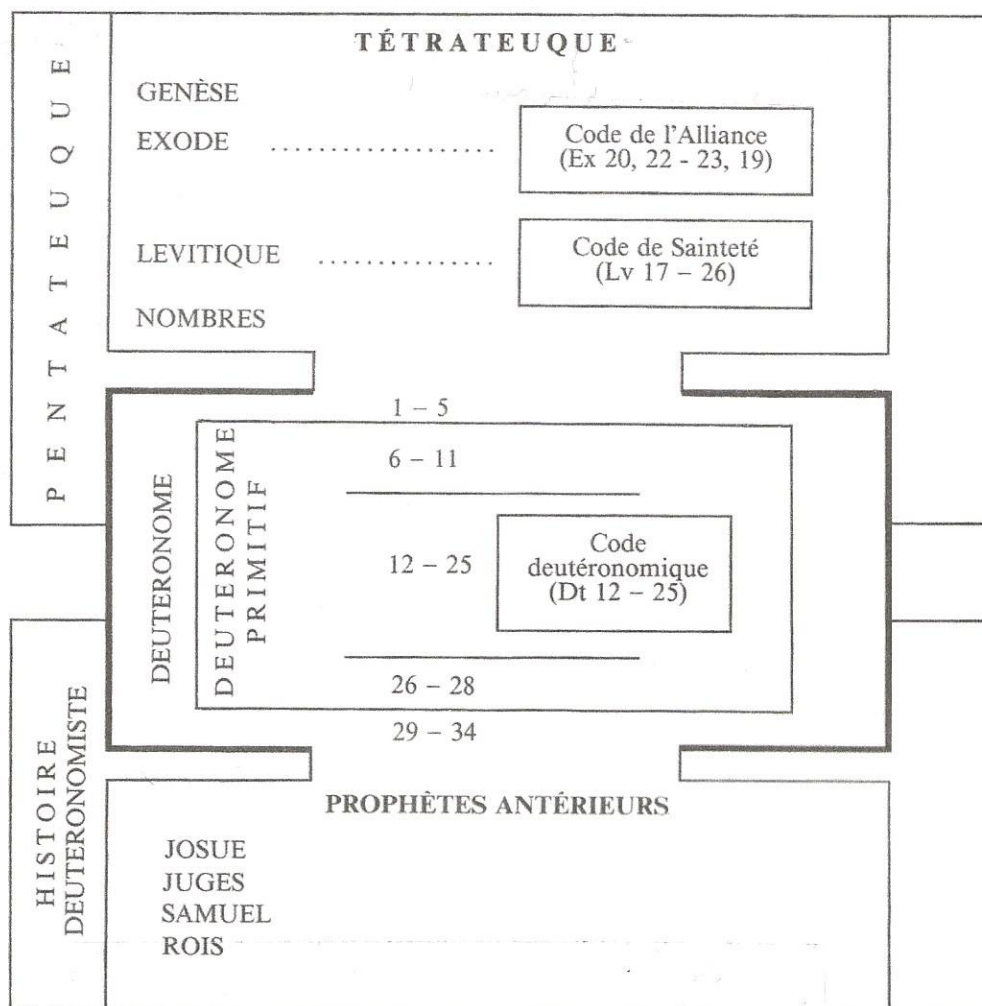
586 : prise de Jérusalem – destruction du Temple et déportation

539 : prise de Babylone par Cyrus, roi des Perses, suivie en 538 de l'édit qui permet le retour d'exil.

520-515 : construction du second Temple

Entre 458 et 398 : mission d'Esdras – mise en forme définitive du Deutéronome

Place du Deutéronome dans le Premier Testament



Le Deutéronome

ETUDE DU TEXTE On fera un choix de textes et non une lecture linéaire intégrale, en gardant l'ordre du texte tel qu'il nous est parvenu, tout en indiquant les correspondances entre certains passages.

Etude des 5 premiers chapitres (qui constituent une introduction rédigée tardivement)

Il s'agit d'un résumé historique, sous la forme d'un premier Discours de Moïse qui rappelle au Peuple hébreu, avant son entrée en Terre Promise, ce qu'il a vécu dans le désert.

V. 1 à 5 : Le rédacteur du texte, avant de citer les paroles de Moïse, met en place le **cadre spatial et temporel** : cette séquence est encadrée par l'expression « au-delà du Jourdain » qui est l'indication essentielle : le peuple devra franchir le Jourdain pour entrer en Terre Promise. D'autres indications sont importantes symboliquement : le point de départ est l'Horeb, lieu de la Révélation et du don de la Loi. On en est à 11 jours de marche ; mais 40 ans se sont écoulés depuis la sortie d'Égypte et cette année va se terminer : pendant 37 jours Moïse va parler, et on est au 1er jour du 11^e mois. Dans leur errance ils vont « parcourir » une partie de leur histoire ancienne. Les Nb. au chap. 33 ont énuméré les étapes parcourues par le peuple pendant 40 ans. (Les 40 ans symbolisent plus d'une génération). L'auteur du Dt effectue donc ici le lien avec la fin de Nb. et indique ainsi la continuité de l'Histoire.

V. 1,6-3, 29 : Après le départ de l'Horeb et l'incrédulité à Cadès-Barnéa, Région des Amorites, les Hébreux errent pendant 38 ans, afin que meure toute la génération des incrédules. Ils traversent des terres que Dieu a données aux Fils d'Esau (Edom), et de Loth (Moabites et Ammonites), à l'Est de la Mer morte. Puis conquièrent les royaumes de Sihon et d'Og avant d'arriver en vue de la terre promise. Mais Dieu réitère sa volonté que Moïse n'entre pas lui-même en Canaan et transfère le commandement à Josué.

Intérêt pour nous de ce passage : Au travers de cette histoire, le texte insiste sur l'existence d'Alliance entre Dieu et son peuple : Dieu est fidèle à ce qu'il a promis : l'entrée dans la Terre Promise. L'épisode central, l'incrédulité à Cadès-Barnéa, condamne la génération sortie d'Égypte, et Moïse lui-même, à ne pas entrer en Terre Promise. Cette foi en l'Alliance peut être vue et interprétée comme l'interventionnisme de Dieu, manière primaire de reconnaître que Dieu est le Maître de l'Histoire (manière que nous nous garderions bien de concevoir maintenant). C'est la confiance en Dieu qui est source de salut, compris ici comme historique, mais compris plus tard comme salut spirituel. L'essentiel du message théologique demeure : la confiance en Dieu et le respect du code de l'Alliance sont sources de salut. (Remarque : Pour les Juifs le texte est sacré - on ne peut donc pas aller au-delà du sens qu'il donne - alors que pour nous le texte est une Parole vivante que l'on peut recevoir dans son propre dynamisme).

Chapitre 4 : C'est un texte historique, composé probablement pendant l'exil- il est plus tardif que les 3 premiers chapitres. Il est donc postérieur à bien des passages qui suivent, en particulier les chapitres qui énoncent « le grand commandement » (6-28). S'il est placé à cet endroit c'est pour servir en quelque sorte de résumé introductif à tout ce qui va suivre, et certains de ces passages reprennent d'autres textes plus anciens que nous retrouverons par la suite et certains des éléments des 3 premiers chapitres.

Il est destiné à servir de clé de compréhension des chap. 5-11 pour les Juifs exilés à Babylone ; il est donc placé avant eux. Et en plus il est une synthèse théologique du Deutéronome.

Sa structure : elle reprend celle des chap. 5-11 qui enchevêtrent rétrospectives historiques et proclamation de la Loi, à la manière des traités d'alliance dont s'inspire cette Loi : traités de vassalité hittites ou assyriens. On a vu dans ces traités l'image de l'Alliance entre Dieu et le peuple.

Le schéma d'un traité de vassalité se présente de la manière suivante :

- 1 - préambule avec nom et titre du souverain (pas de parallèle avec Dt)
- 2 - prologue historique

- 3 - clauses générales de base (fidélité)
- 4- documents du pacte à conserver et à lire
- 5 - témoins garant du pacte
- 6 - malédictions et bénédictions qui accompagnent le respect ou le non respect

Dans ce chap. 4 on retrouve le schéma du Livre lui-même :

- 1 - un préambule : appel d'Israël à l'écoute (1-4) cf. plus loin 6, 4s
- 2 – Demande d'observance (5-8)
- 3 – Evocation de la proclamation de la Loi à l'Horeb (9-14) : la transmission de la fidélité au Code de l'Alliance
- 4 – Exhortation : centrée sur l'interdit des images et la figure du Dieu jaloux (15-24)
- 5 – Malédictions et bénédictions (25-37) et prise à témoin de l'univers et de l'Histoire (26,32-38)
- 6 – Conclusion : unicité de Dieu, source de vie pour ceux qui sont fidèles à la Loi

On va de l'unicité de Dieu à l'illustration historique ; et de plus il évoque l'avenir : ce n'est pas uniquement le passé qu'on relit. Le centre entre ce passé et l'avenir c'est Dieu.

On peut remarquer aussi un **double mouvement** :

- Concentration sur l'essentiel du message théologique : orientation exclusive vers Dieu seul dont pour Israël tout dépend ;
- Elargissement du champ de vision : le passé le plus proche (Baal-Péor), plus lointain : l'Horeb ; encore plus loin : la sortie d'Egypte ; puis l'horizon s'étend jusqu'à la création du monde et à l'Histoire universelle des peuples et englobe le ciel et la terre.

Trois thèmes y sont développés en parallèle, toujours dans le même ordre :

- Les lois d'Israël et la prise du pays ;
- La fidélité aux commandements (et en particulier à l'interdit des images)
- Les exemples tirés de l'Histoire jusqu'à la Conclusion à partir du v.25 qui récapitule l'ensemble autour d'un centre unique : Dieu seul.

Il s'agit là d'une composition précise et travaillée, d'une grande qualité littéraire. Constamment le texte va des principes théologiques fondamentaux (Dieu unique, alliance, fidélité) à leur illustration historique, mais il ne se tourne pas seulement vers le passé, à partir du v.25 il regarde vers l'avenir pour y prédire la même illustration. Ici se marque très nettement l'influence de l'époque de rédaction du texte : l'exil et l'espoir d'un retour possible.

Le chapitre débute par l'expression « Shéma Israël » - « Ecoute Israël » (repris au chap.6 mais le ch.4 est certainement écrit après le ch.6). Il est un lien entre la partie historique (errance dans le désert...) et la partie normative qui vient ensuite, la fin du ch.4 (v.41-43) reprend le style historico-géographique des 3 premiers ch., ce qui montre bien que les v.1-40 constituent une insertion tardive, essentiellement théologique.

V.1-4 : « *Et maintenant, Israël, écoute les lois et les coutumes...* » : cette expression est utilisée chaque fois que Moïse reprend la parole : elle souligne l'importance de l'écoute. La notion de « lois et coutumes » met en évidence les coutumes qui régissent la vie quotidienne et qui s'y inscrivent, ce qui souligne l'authenticité de la fidélité à la loi.

« *...afin que vous viviez...* » : ce thème de la vie est l'enjeu du Dt. : le peuple ne vit que de l'amour de Dieu ; le terme est repris au v.4 (*tous vivants*) ; le but de la pratique des commandements c'est la vie. Pour nous chrétiens, c'est la vie spirituelle, mais à l'époque c'est aussi la vie biologique (On est encore dans la morale de la rétribution que Jésus, plus tard, dénoncera : dans la chute tragique de la tour de Siloë, les victimes n'étaient pas plus pécheurs que les autres ; mais l'évocation du drame est destinée à donner un avertissement). Et la

preuve de la vie, c'est « le pays que vous donne Yahvé, le Dieu de vos pères » l'Etat d'Israël aujourd'hui fait une interprétation littérale du texte.

Par opposition, si on ne garde pas l'Alliance on meurt « ...quiconque fut sectateur du Baal de Péor, Yahvé ton Dieu l'a exterminé du milieu de toi ». On passe d'un commandement du singulier au pluriel « ...tels que je vous l'ai prescrit... » : le pluriel désigne les hommes concrets, la pluralité ; le singulier désigne l'ensemble du peuple.

la Loi est devenue intangible («tels que je vous les prescris... ») : l'expérience de l'Exil fait que l'on ne doit pas toucher à la Loi mosaïque. Jésus gardera ce cadre intangible de la Loi mais la manière de l'interpréter sera totalement nouvelle (« pas un iota – la plus petite lettre de l'alphabet grec- ne sera effacé »).

V.5-6 : « Voyez comme Yahvé mon Dieu me l'a commandé, je vous enseigne des lois et des coutumes ...ainsi serez-vous sages et avisés aux yeux des peuples... » : allusion au règne de Salomon ; c'est le règne de la Sagesse : Salomon est celui qui a demandé la Sagesse à Dieu de préférence à tout autre don.

V.9-10 : Après l'appel à l'écoute, c'est la mise en garde : « Mais tiens-toi sur tes gardes. Ne va pas oublier ces choses que tes yeux ont vues... » : appel à la vigilance contre l'oubli. L'importance de la mémoire est soulignée ; elle reste le plus important : cf. « faire mémoire » / « le mémorial » : nous recevons ces recommandations de l'enseignement juif. Le texte s'appuie donc sur un retour au passé, plus lointain que le précédent, celui de la Révélation à l'Horeb : notion centrale, celle de la Parole de Dieu « ...Yahvé me dit ... », Celle qui dit les Commandements, c'est aussi Celle de la Création, c'est la Parole qui crée (cf. le Prologue de saint Jean : les premiers versets parlent de la Parole éternelle et créatrice et la mention de Jésus-Christ ne viendra que par la suite (v.17), c'est la Parole de Dieu qui est première).

V.10 : « Au jour où tu tenais à l'Horeb en présence de Yahvé ton Dieu ... » : récit historique de l'expérience fondatrice entre Dieu et son peuple. C'est une clé de lecture : le roc sur lequel s'appuie la foi d'Israël. La révélation est une décision de Dieu. C'est Dieu qui se donne à voir au peuple. C'est Lui qui descend vers l'homme, c'est Dieu qui se révèle et non pas les hommes qui vont vers Lui (Par ses propres forces, l'homme ne peut découvrir ce qu'est Dieu : Ainsi les Pères de l'Eglise ont pu affirmer : « Ce que l'on peut dire de Dieu c'est qu'on ne peut rien en dire »). Dieu se révèle par une théophanie ; dans la tradition orientale, Dieu se révèle par des phénomènes naturels (le feu, le vent, l'orage ...) ; c'est bien ce qui se passe ici : **V.11** : « ...la montagne était embrasée jusqu'en plein ciel... ». La théophanie évoque une apparition divine, mais ici il n'y a pas de vision, on ne voit pas Dieu, Dieu n'est que Parole (**V. 12** « ...vous entendiez le bruit des paroles, mais vous n'aperceviez aucune forme... ») ; le § suivant (**V.15**) « ...n'allez pas prévariquer et vous faire une image sculptée représentant quoi que ce soit... » aboutit à toute condamnation de l'image ; toute représentation est idolâtrique ; dès que l'on enferme Dieu dans une représentation concrète ce n'est pas Dieu que l'on saisit.

Nous sommes aujourd'hui dans la civilisation de l'image que l'on saisit souvent au premier degré ; on fait confiance aux images alors qu'elles sont manipulables. Mais l'interdiction de l'image va plus loin : elle met en question nos représentations mentales ; on est invité à détruire les fausses images que nous nous faisons de Dieu ; seule la Parole de Jésus dit qui est Dieu. Les représentations chrétiennes de Dieu sont parfois contaminées par le paganisme greco-romain, et Dieu est vu alors sous les traits de Jupiter ! A ce sujet on pourra se reporter au livre de François Boespflug, *Dieu et ses images, Une histoire de l'Eternel dans l'art*, Paris, Bayard, 2008, 534 p.

V.15 : « ...quand tu verras le soleil, la lune, les étoiles...ne va pas te laisser entraîner à te prosterner devant eux... » ; c'est la mise en garde contre toutes les religions de l'époque, des religions qui divinisaient les forces cosmiques, au-delà de la portée de l'homme ; mais qui sont aussi dans la pensée judéo-chrétienne des créatures.

V.19 : « ... *Yahvé vous a pris et vous a fait sortir du creuset de fer, l’Egypte, pour que vous deveniez le peuple de son héritage ...* » le cadeau de Dieu c’est la liberté ; Dieu a libéré son peuple de l’esclavage ; l’action de Dieu est une action de libération. Dieu nous libère de tout ce qui nous rend esclave. Dieu nous libère de nos propres tendances ; Il nous a créés à son image. Etre libre c’est aussi avoir le choix de Lui désobéir ou d’obéir. En désobéissant on découvre la mort. La liberté permet de répondre librement à l’appel du Seigneur. Mais elle peut aussi se dévoyer. La liberté est quelque chose de positif. Le problème de la liberté est l’enjeu du combat spirituel.

V.21 : Après l’appel à la mémoire et à la fidélité, après la mise en garde, il y a la perspective du châtement. Moïse lui-même en est la victime : il est responsable d’un peuple qui s’est dévoyé, révolté « *...et que je n’entrerais pas dans l’heureux pays qu’il te donne en héritage...* » : Moïse devient ainsi l’image de la solidarité qu’il a avec son peuple.

V.25 : « *Lorsque vous aurez engendré des enfants et des petits enfants...* » : deux choses à retenir :

1) nécessité de la **transmission** entre les générations (des pères aux fils), d’où l’importance des généalogies (dans la Gn. et 2 des Evangiles).

2) Cette transmission n’empêchera pas la perversion : du **V.25 au V.28**, on voit ce qui va arriver : le peuple ne respectera pas l’Alliance ; le peuple deviendra **idolâtre** dans les Royaumes du Nord et du Sud, les rois et les prêtres seront eux-mêmes responsables de ces péchés que dénoncent les prophètes (cf. Manassé qui profanera le Temple). Et il sera puni par ce en quoi il a péché : « *Yahvé vous dispersera parmi les peuples* » ; Ils seront obligés d’être idolâtres « *Vous y servirez des dieux faits de main d’homme* » (les dieux babyloniens). Plus tard les premiers chrétiens seront persécutés à cause de leur refus d’adorer les dieux païens.

V.29 : « *De là-bas - [de Babylone]-, tu rechercheras Yahvé ton Dieu ; et tu le trouveras si tu le cherches de tout ton cœur...* » : tout n’est pas perdu ; Dieu est miséricordieux ; nous avons là un très beau passage : si le peuple est infidèle, Dieu est fidèle. Il donnera au cœur des hommes la possibilité de revenir vers Lui. On voit ici que le texte date de la fin de l’exil, car les auteurs voient Babylone chancelle et les Perses, nouveaux vainqueurs, vont bientôt permettre le retour des juifs.

La dernière partie du passage va nous ramener à la Création du monde.

V.33 : « *...le jour où Dieu créa l’homme sur la terre...* » : hymne à Dieu/sept expressions qui disent les tribulations que l’Egypte a connues. De la Parole créatrice on revient à la Parole libératrice : Dieu va pouvoir libérer son peuple de toute idolâtrie.

V.35 : « *...Yahvé est le vrai Dieu et [qu’il] n’y en a pas d’autre...* » : texte essentiel qui montre le passage de l’hénothéisme au **monothéisme** (**hénothéisme** = terme d’école désignant une forme de religion dans laquelle l’adoration, sans nier l’existence d’autres dieux, ne s’adresse qu’à un seul dieu). Dans l’Histoire il y a eu des hénothéismes ; le **monothéisme** ne reconnaît qu’un seul Dieu et affirme la non-existence d’autres dieux. Dans la liturgie s’il est question de « **notre Dieu** », cela ne signifie pas qu’il est le nôtre au sens où d’autres peuples en auraient d’autres, il faut comprendre le possessif au sens qu’il a dans « notre Père », une façon d’être lié à Lui d’une manière aimante.

On lira au sujet de ce passage de l’hénothéisme ou monothéisme le livre de **Jean Bottero**, *Naissance de Dieu-La Bible est une histoire*, Gallimard, 1992 (Etude Poche).

V.37 : « *...Parce qu’il aime tes pères..* » C’est l’amour qui est à l’origine de l’action de Dieu pour son peuple (ici limité au peuple élu. Avec le Christ l’amour de Dieu deviendra universel).

V.40 : « *...bonheur et longue vie sur la terre que Yahvé ton Dieu te donne pour toujours.* » : Le Dt. est une annonce de bonheur. Dieu va donner vie ; il y a ici quelque chose d’évangélique (cf. Jésus dira « je suis venu pour qu’ils aient la vie et qu’ils aient en abondance »). La théologie du Dt. constitue déjà un Evangile.

Chapitres 10 et 11

De 10,12 à 11,17 : une des versions du « grand commandement » (celui de l'amour de Dieu). Ce thème revient 4 fois dans le Dt., mais l'ordre dans lequel nous trouvons ces passages dans l'état définitif du texte n'est pas celui des rédactions successives. Ici nous avons sans doute la formulation la plus ancienne, reprise au ch.6 (le « Shema Israël »), ensuite au ch.8 et enfin au ch.4 écrit probablement pendant l'exil. Ces 4 versions correspondent à des circonstances historiques différentes : les ch.10-11 correspondent à l'époque où le peuple de nomade qu'il était s'est sédentarisé (époque royale) ; ces textes ont été récités au cours des célébrations avant d'être écrits. Ensuite, le **chap.6** peut correspondre à l'époque d'Ezéchias ; le **chap.8** : époque de relative prospérité, celle de Josias ; **chap. 4** : contexte de l'Exil.

Dans les **chap. 10 et 11**, on a à 5 reprises le rappel du grand commandement sous des formes différentes :

1) **10,12-13** : « *Et maintenant, Israël, que te demande Yahvé ton Dieu ? Sinon de craindre Yahvé ton Dieu ...* » (à retenir les verbes **craindre, suivre, aimer, servir, garder**) ;

2) **V. 16** « *Circoncez votre cœur et ne raidissez plus votre nuque...* » : il est relativement rare avec les textes du judaïsme qu'on insiste sur la **circconcision du cœur**. Se révèle ainsi une intériorisation des pratiques juives ; Jésus reprendra cette conception intériorisée.

3) **V. 10,20** « *C'est Yahvé ton Dieu que tu craindras et serviras, t'attachant à lui...* » ;

4) **V. 11,1** « *Tu aimeras Yahvé ton Dieu et tu garderas toujours ses observances...* » ;

5) **V. 11,8 et 13** « *Vous garderez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui...* » « *...si vous obéissez vraiment à mes commandements que je vous prescris aujourd'hui...* » ;

C'est donc un leitmotiv qui revient à cinq reprises avec les mêmes verbes que nous avons relevés précédemment. Il est accompagné d'un rappel historique des bienfaits que le peuple doit à Yahvé :

- le peuple est **aimé** par **Dieu** ;
- Il est le **Dieu libérateur** ;
- Il est le **Dieu bon** qui a donné la **Terre promise**.

D'où la **conclusion** : l'apparition d'un élément important, celui des **deux voies** : **bénédiction** et **malédiction** ; en **11,26** « *Voyez ! je vous offre aujourd'hui bénédiction et malédiction. Bénédiction si vous obéissez aux commandements de Yahvé votre Dieu...malédiction si vous désobéissez aux commandements de Yahvé votre Dieu...* » : le peuple a donc deux possibilités : la fidélité à Dieu ou se détourner de Dieu (= la mort).

Ainsi se termine la première partie du Deutéronome.

II – Le Code Deutéronomique : le Dt. reprend l'ensemble des lois et des coutumes dont l'obéissance est liée à la possession de la Terre Promise.

Il y a dans le Code deutéronomique une grande humanité et un souci du plus faible. L'énoncé du code va du **chap. 12** au **chap.26**. Le mot « **Code** » ne doit pas être pris au sens juridique. C'est essentiellement un Code religieux (il correspond à Ex. 20 – 23 ; le Code de Ex. est plus ancien que le Code du Dt.).

On peut trouver **trois parties** :

- 1) **Relations entre les hommes et Dieu** (ce qui a rapport à la religion : chap.12 à chap.16,1)
- 2) Une troisième partie qui concerne **les relations humaines** ;
- 3) entre les deux parties, **l'instauration des autorités, chap.16 – 18**

I – Relation entre les hommes et Dieu (chap.12 – 16) : cette relation est marquée par les grands principes déjà soulignés :

- a) **Lutte contre les formes d'idolâtrie** (= le péché par excellence) qui met en cause la relation à Dieu ; c'est ce qui permet de comprendre la loi sur l'anathème (**13, 16**) il faut détruire ces peuples « v. 10 « *...Oui, tu devras le tuer, ta main sera la première contre lui pour le mettre à mort, ...* » : il faut tout supprimer pour éviter la contagion de l'idolâtrie.(cf. une des formes de l'idolâtrie : le culte des morts à la manière des païens).
- b) **Le Dieu unique exige l'unicité du lieu de son culte** : il ne peut y avoir au monde qu'**un seul lieu de culte** (on ne parle pas de Temple de Jérusalem ; ce texte est censé être prononcé par Moïse avant que le Temple soit construit ; dans le Livre des Juges : on pratique les sacrifices en dehors de Jérusalem ; ensuite ce sera interdit). Cela est à replacer dans le contexte de la séparation des deux royaumes : la Samarie au Nord et la Judée au Sud (se reporter aux séances précédentes). Il y a interdiction de tout culte sacrificiel en dehors du Temple de Jérusalem, car il n'y a qu'un **seul Temple, celui de Jérusalem** ; il est **unique tel que Dieu est unique**. Cela manifeste l'unicité de Dieu. Le lieu choisi est lié à la révélation du tétragramme. Dans le texte du Dt ni le Temple ni Jérusalem ne sont cités, la formule constamment répétée est : « le lieu choisi par Yahvé »

Des éléments annexes: interdiction de consommer le sang des animaux : le sang est ce qui donne la vie - la nèphèch (=vie/âme/personne) – propre aux êtres animés. Le sang symbolise la vie que seul Dieu donne ; il appartient donc à Dieu. L'interdit du sang renvoie au Dieu unique ; on le répand sur le sol mais on ne le consomme pas.

Remarque : pour beaucoup de prescriptions il y a **des refrains** : en rapport aux commandements **positifs**(« c'est juste aux yeux de Dieu ») ; **2 refrains négatifs** : a)« *car le Seigneur a cela en abomination* » :sacrifices humains, prostitution, magie... ; b) « *tu feras disparaître le mal du milieu de toi* » : chaque fois qu'on légitime la condamnation de quelqu'un. Paul reprendra la formule dans la **Lettre à Timothée**, à propos des incestes et des adultères ; c'est la contagion interne qui peut gangrener la communauté. Il faut chasser ce qui est impur pour éviter la contagion.

En ce qui concerne **les sacrifices**, il y a des holocaustes où les victimes sont brûlées mais plus souvent ce qui compte c'est que l'on partage ; on offre d'abord à Dieu « *ce que tu auras présenté de tes mains à Yahvé* » et ensuite « *tu les mangeras en présence de Yahvé ton Dieu* ». La partie consacrée à Dieu sera portée « *au lieu choisi par Yahvé ton Dieu et là seulement* » (**V.17-18**).Puis « *Tu les mangeras...toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante...* » : on mange ensemble, ce qui évoque déjà la notion de « frère ».

On a par la suite plusieurs éléments **contre l'idolâtrie** : voir à ce sujet le passage **chap.14,3-21** sur les animaux qui peuvent être mangés et ceux qui doivent être rejetés. On ne connaît pas exactement les raisons qui font considérer comme impurs certains animaux ; ceci renvoie à des pratiques très anciennes, à des normes d'hygiène alimentaire.

Rencontre du 12/10/2020

Evocation des deniers ch . du Deutéronome

Rappel : Nous avons choisi d'étudier le Dt (nom qui signifie la seconde loi) texte assez difficile, qui semble très répétitif, et dont le noyau central, qui correspond à la strate la plus ancienne est un code de lois Le Code deutéronomique (ch.12 à 26). Peu connu des chrétiens, il est pourtant un des textes de l'AT le plus souvent cité dans les Evangiles, et particulièrement dans les paroles prêtées à Jésus lui-même. Il est un texte si fondateur pour les juifs qu'ils en récitent chaque jour un passage (6, 4sq). Ce texte est le dernier de ce que nous appelons le Pentateuque (5 livres) et que les juifs nomment la Torah, la Loi. Il est à la fois la reprise et la relecture des livres précédents (en particulier l'Exode) et le premier volume de ce qui va le suivre : ce que nous appelons les livres historiques (de Josué à 2Rois) et que les juifs appellent les prophètes antérieurs. Mais il est surtout pour nous chrétiens important par son message théologique qui en fait une sorte d'anticipation de ce que sera le NT, une « bonne nouvelle », une promesse de bonheur lié à la fidélité du peuple, l'annonce d'une « nouvelle alliance » fondée sur l'amour, amour de Dieu pour son peuple, et réponse d'amour de ce peuple. En cela il appelle à l'intériorisation de la Loi. Il est le rappel le plus fort d'un monothéisme absolu où le péché par excellence est l'idolâtrie mais le lien entre Dieu et son peuple n'y est plus seulement de domination et d'obéissance mais d'amour réciproque.

Le code deutéronomique : Nous en étions restés à la fin du ch.15. Je ne vais que noter le plus important dans les ch. suivants (16-26)

Chapitre 16 : Les fêtes juives.

Dans le judaïsme actuel, elles se répartissent de la manière suivante :

- **Trois grandes fêtes de pèlerinage** : Pessa'h (fête de la Pâque juive) ; la fête des Semaines (fête des Azymes, ou « Chavouot » ; la fête des Tentés (la fête de Soukhot).
- **Deux autres grandes fêtes** : Rosh Hashana (Nouvel an juif) ; le Yom Kippour (le Grand Pardon) ou « Jour des expiations » : c'est la plus grande solennité du calendrier juif, elle est célébrée fin septembre début octobre et se traduit notamment par un jeûne complet de 25 heures. Toute cette journée est consacrée par cinq prières afin d'obtenir le pardon divin pour les fautes commises durant l'année écoulée ; ces dernières fêtes ne sont pas dans le Dt, ni même dans le Pentateuque.

Dans le ch.16 : Les trois grandes fêtes de pèlerinage correspondaient à des fêtes agricoles, saisonnières et religieuses.

1)Pessa'h (v.1-8): correspond au niveau saisonnier et rural, à la fête des bergers nomades, c'est la présentation des prémices du troupeau au printemps. Cette fête commémore surtout la sortie d'Egypte à l'époque de Moïse. Car cette sortie marque la naissance du peuple d'Israël, c'est la naissance du Judaïsme. Le nom de cette fête signifie le passage, la Pâque (=passage, sauter) : cela fait allusion à l'Ange exterminateur : en effet durant la nuit précédent le départ des hébreux, l'Ange de la mort (qui va tuer les premiers nés des Egyptiens) n'épargnera que les maisons sur lesquelles aura été badigeonné un peu de sang d'un agneau sacrifié. La mort « sautera » littéralement au-dessus de ces habitations d'où le nom de « Pessa'h », « passer au-dessus » (et non au départ, passage de la Mer des Roseaux). On l'appelle aussi la fête des Azymes (pains sans levains, la matsah, azyme étant le mot grec) en souvenir de la précipitation du départ où on n'avait pas le temps de faire lever la pâte.

2) Chavouot (v.9-12): Sept semaines après la Pâque (50 jours d'où le nom de la Pentecôte, venu du grec « pentècostè », cinquantième, employé dans la Septante) : au niveau agricole, c'est la fête de la Moisson, sanctifiée par l'offrande à Dieu des premières récoltes, de la première gerbe d'orge. On comptait « sept semaines, des semaines entières » après que la faucille avait été mise dans les premiers blés, à partir du premier sabbat qui suivait la Pâque. Aussi la fête est-elle appelée encore « fête des Semaines, en hébreu « **Chavouot** » (en hébreu la terminaison « ot » marque le pluriel). Au niveau religieux, c'est la fête du don de la Torah, donc de la révélation divine au Sinai.

3) La fête de «Soukhot » (v.13-15), fête des Cabanes, des Tentes (cf. « Il a planté sa Tente parmi nous »). Elle se célèbre en automne et au niveau agricole c'est la fête pour remercier Dieu de toutes les récoltes. Au niveau historique et religieux, elle rappelle la traversée du désert. La tente est l'habitat de ceux qui traversent le désert. Pour la commémorer, les Juifs construisaient ainsi une tente où ils vivaient pendant une semaine (et certains le font encore maintenant), car ils sont des errants. (Abraham est un nomade).

Dans l'Évangile de Jn les trois années de la vie publique de Jésus sont ponctuées par ces fêtes.

Il existe d'autres fêtes juives :

La **fête de Pourim** : C'est une fête joyeuse ; elle dit la victoire d'Esther contre Mardochée : le peuple juif a été sauvé par Esther. C'est donc une fête plus récente, puisqu'elle rappelle un épisode qui doit remonter au 5^{ème} s ; Av. J.C. On peut rapprocher cette fête de celle de Mardi-gras, du Carnaval. Elle se situe en février-mars.

La **fête de Hanoukka** est la **fête des Lumières**, c'est la fête de la dédicace du Temple (fin novembre/début décembre). Elle rappelle la victoire des Macchabées sur Antiochus Epiphane roi de Syrie (vers 165 av. JC) et célèbre la purification du Temple après sa profanation par Antiochus. La lumière est celle du chandelier du Temple (la menorah) qui brûla miraculeusement pendant huit jours.

La fête des Lumières à Lyon le 8 décembre (nativité de la Vierge) a peut-être un rapport avec la fête de la Lumière du Temple (La Vierge est la Lumière, la Tente. Elle est le Temple de Dieu).

La suite du code (17-18) concerne des interdits culturels, des normes d'organisation à la fois religieuses et civiles.

A partir du ch.19 et jusqu'au ch.26 compris, la fin du code concerne les principes qui doivent régler la vie sociale : la justice, en particulier en ce qui concerne les meurtres, la guerre et les conquêtes, les relations familiales, la morale sexuelle et conjugale, la gestion des biens et le rapport au bien d'autrui, le rapport à autrui, en particulier aux plus faibles (étranger, veuve, orphelin) et à la fin un retour à des prescriptions en rapport avec le culte mais ayant un impact sur les biens et la vie sociale : l'offrande des prémices et la dîme triennale.

Ce qui caractérise toutes ces prescriptions c'est qu'elles sont toujours énoncées en relation avec le rapport à l'action de Dieu dans l'histoire de son peuple et à la sainteté de Dieu. Ensuite, c'est le souci constant de la mesure, le soin d'éviter l'injustice ou l'erreur judiciaire, la rigueur mais aussi l'attention aux plus fragiles.

Enfin, le chapitre 26 se termine (v.16 et sq) par la conclusion d'un curieux pacte à égalité entre Dieu et son peuple : « Tu as obtenu du Seigneur cette déclaration ... et le Seigneur a obtenu de toi cette déclaration... ». Le code n'est pas présenté ici comme une alliance unilatérale et inégale imposée par

Dieu qui a en l'initiative exclusive, mais comme l'échange de promesses à égalité entre deux partenaires.

Après l'exposé proprement dit de la Loi, le second discours de Moïse se prolonge en 2 ch. (27 et 28). **Le ch.27** est une insertion comprenant des éléments hétérogènes. Il porte essentiellement sur des actes cultuels qui se rattachent sans doute à l'ancien sanctuaire de Sichem, antérieur à l'instauration du temple de Jérusalem comme unique sanctuaire. Nous ne nous y attarderons pas. **Le ch.28** lui est authentiquement deutéronomique il est constitué d'une série de bénédictions puis de malédictions, dont nous avons déjà dit qu'elles étaient présentes dans les traités assyriens anciens. Béni sera celui qui respecte l'alliance qui vient d'être scellée entre Dieu et le peuple, maudit celui qui y est infidèle. La santé, la prospérité, la descendance sont assurées à celui qui est fidèle, l'inverse à l'infidèle. Le peuple infidèle sera la proie d'une puissance étrangère et sera même promis à l'exil.

Le troisième discours de Moïse comprend les **ch.29 et 30**. Il s'agit d'un récit de nature historique où il est question d'une alliance au pays de Moab, après les 40 ans d'errance au désert, complétant l'alliance de l'Horeb. Ces ch. constituent donc une sorte de fiction historique qui donne au Code des ch.12 à 26 la valeur d'une anticipation de la nouvelle alliance proclamée dans les livres de Jérémie et d'Ezéchiel. La formule centrale se trouve exprimée en 29,12 : « **(alliance conclue par YHVH) ... pour faire de toi un peuple tandis que lui-même sera pour toi un Dieu** ». Les malédictions qui accompagneront l'infidélité (c'est-à-dire toujours l'idolâtrie qui est le péché par excellence, y compris l'idolâtrie de soi-même : croire qu'on est l'auteur de sa propre puissance, alors que tout dépend de Dieu) se réaliseront dans l'exil mais le discours se termine au ch.30 sur la perspective d'une conversion des cœurs et d'une promesse de miséricorde qui se manifestera par le retour d'exil. (On peut donc penser qu'il s'agit d'un des passages les plus tardifs, rédigé peut-être même après le retour d'exil). Cette conversion aboutira à une intériorisation de la loi : « la parole est tout près de toi, elle est dans ta bouche et dans ton cœur pour que tu la mettes en pratique » (30,11-14). Vient alors la très belle conclusion du discours sur les deux voies proposées par le Seigneur et l'appel pathétique : « **choisis donc la vie** » ! (v. 15 à 20)

La dernière partie du Dt : ch.31 à 34 est de même facture et sans doute des mêmes rédacteurs que les 3 premiers ch. qui introduisaient par un rappel historique l'énoncé de la Loi. Nous en sommes maintenant à la conclusion : au seuil de la terre promise et juste avant sa mort, Moïse prononce son 4^{ème} discours et livre son testament au peuple qu'il a conduit. La fin du livre introduit ainsi à toute l'histoire deutéronomiste qui va suivre (du livre de Josué aux livres des Rois).

La structure de ces 4 ch. est particulière : deux ch. narratifs en prose (31 : transmission de l'autorité à Josué et don du livre de la loi et 34 : mort de Moïse) encadrent 2 textes poétiques (ch.32 : le cantique de Moïse et 33 : Bénédiction du peuple par Moïse). Cette structure rappelle celle de Gn 47-50 sur la fin de la vie de Jacob et celle de 2 Samuel 21-24 sur David. C'est donc une structure propre aux récits de type testamentaire. On pourrait penser aussi à la fin de l'Évangile de Jn : le récit du dernier repas (ch.13) puis de l'arrestation et de la passion (ch.18 et sq) encadrent le discours d'adieu ch.14 à 16 et la prière de Jésus ch.17. il s'agit bien là encore de testament...

Le ch.31 commence par l'investiture de Josué puis les prescriptions sur la lecture publique et cultuelle de la loi (v.10 à 13). Cette loi, c'est le code deutéronomique. La lecture en est fixée à la fête des tentes (shoukkot) mais a été ensuite déplacée à celle des semaines (chavouot) où elle se pratique toujours. Le Seigneur ordonne ensuite à Moïse de rédiger à l'usage des Israélites le Cantique qui suit.

Ch.32 : le Cantique de Moïse reprend sous une forme poétique l'histoire de la relation du Seigneur avec Israël. Il exalte la puissance et la miséricorde divine face aux fréquentes rébellions du peuple qui consistent toujours en un retour à l'idolâtrie (v.1-7). Dieu se servira d'un peuple païen pour punir son peuple mais celui-ci découvrira le néant des idoles et Dieu alors fera grâce et détruira les oppresseurs. Le cantique est suivi (v.39-47) par un bel éloge de la Loi. Ces deux chapitres sont ponctués du rappel de la mort prochaine de Moïse et de sa condamnation à ne pas entrer en Terre promise (31, 2-3 ; 14-16, avec une théophanie en 32, 48-52)

Ch.33 : Bénédictions des 10 tribus d'Israël qui rappelle celles de Jacob en Gn, 49. La liste des tribus et l'importance relative qui leur est accordée témoigne sans doute de l'époque où ce texte a été rédigé, à coup sûr après l'installation en Terre Promise. Elles commencent et se terminent par un hymne au Seigneur (**v.26-29**) Yeshurun est un surnom d'Israël qui peut signifier « le redressé ».

Ch.34 : récit de la mort de Moïse : voir 3, 18-28 : le temps ne s'est pas écoulé ! et les hébreux n'ont pas changé de place : Dès l'introduction du Dt on est déjà au pied du Mont Nébo ! Sur l'ordre de Dieu Moïse gravait les pentes du Nébo et sa mort n'appartient qu'à Dieu. C'est Dieu lui-même qui l'enterre et nul ne connaît son tombeau. Le texte se termine par un bel éloge de Moïse.

Conclusion

La théologie du Dt est fondée sur l'Alliance, qui est relation d'amour entre Dieu et son peuple, un Dieu unique et « jaloux », qui punit mais pardonne. La loi n'est pas imposée de l'extérieur mais inscrite dans le cœur des croyants, elle n'est pas seulement série de commandements mais unique source de vie. La Terre promise et accordée est le signe de l'amour concret de Dieu et le lieu du déploiement de la fidélité à l'Alliance. Sans cette fidélité, c'est l'exil la grande menace que les auteurs des parties les plus récentes ont vu se réaliser. Ils ont vu aussi que la miséricorde est plus puissante encore que la punition et c'est au retour que le livre trouvera sa forme et sa place définitive dans l'ensemble des Ecritures.

St Jérôme : « Que soit vénéré dans l'Eglise le Deutéronome qui est à la fois la seconde loi et la préfiguration de la loi de l'Evangile ».